



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente du mois de janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CHAMBON Dominique, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DE VECCHI Eric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FATET Alain, FERRIER Antoine, FONFREIDE Serge, GALOPIN Christophe, GROS Stéphane, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CHASSERY Robert (SERRAND Franck), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), MALIN Jacky (TABOURET Christophe), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PIRAT Daniel (BUTTIGIEG Auréline).

Excusés non représentés : Mmes BONIN Sylviane, DEJEAN-AGRON Marie, DUROUX Nadine, GAUTHIER Sophie, MM BADET Guillaume, BERNARD Eric, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, COLIN David.

Absents : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, WILLAUER Françoise, MM CAUZARD Philippe, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel.

Délégués en exercice : 96. - Présents : 64 - excusés ayant donné pouvoir : 8 (72 votants) - excusés : 9 - absents : 15.

Assistait à la réunion : Monsieur Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 19 janvier 2024.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :

A) SIVOM

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2023
- 2) Décisions du président
- 3) Ré-adhésion pour la fourniture d'électricité
- 4) Délibération de demande de subvention au Conseil Départemental
- 5) Modification du règlement intérieur
- 6) Programmation des axes de la communication 2024

B) SIREN

- 7) Débat d'Orientation Budgétaire
- 8) Tarification 2024 des "gros producteurs"
- 9) Délib un prélèvement

C) SPANC

- 10) Débat d'Orientation Budgétaire
- 11) Questions diverses

A) SIVOM :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2024 :

Monsieur le président donne connaissance du compte-rendu de l'assemblée du 14 novembre 2024.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Décisions du président :

Monsieur le président a signé

- Le marché de fourniture d'un camion BOM :

Lot n° 1 Châssis cabine déclaré sans suite en octobre 2023 a été relancé.

Le lot est attribué à l'entreprise MAN de Genas (69) pour un montant de 89 800 € HT.

- 3) Ré-adhésion pour la fourniture d'électricité :

Monsieur le président expose que le SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du 23 octobre 2018. Et qu'il convient de prendre la délibération qui suit pour renouveler cette adhésion :

Objet : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération De2018-10-01 du SIVOM du Louhannais du 23 octobre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de SIVOM DU LOUHANNAIS d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture

Le comité syndical décide à l'unanimité :

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

D'autoriser l'adhésion de SIVOM DU LOUHANNAIS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

D'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement,

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de SIVOM DU LOUHANNAIS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

D'autoriser le président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Saône-et-Loire pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte SIVOM DU LOUHANNAIS dans le cadre de la convention constitutive.

Annexe à la délibération du SIVOM du Louhannais du 30 janvier 2024 :

Liste des Points De Livraison (PDL) de SIVOM DU LOUHANNAIS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	centre d'exploitation	35 rue de la quemine	30001210845341	1/1/2026	
Gaz naturel	.				

- 4) Délibération de demande de subvention au Conseil Départemental :

Monsieur le Président expose que le Département de Saône et Loire est susceptible de nous aider dans le cadre de son appel à projet 2024 pour son volet service de proximité du quotidien et transition énergétique des bâtiments / Energies renouvelables et récupération (volet 1.92 du règlement départemental).

Installation photovoltaïque

Coût des Travaux : 206 000 € HT

Demande de subvention : 12 000 € HT

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à procéder à la demande d'aide au Département de Saône et Loire pour ce projet.

- 5) Modification du règlement intérieur :

Monsieur le Président expose que de la dernière commission du personnel au mois de juin dernier, les délégués des agents ont demandé à ce que le nombre d'absences facultatives autorisées suite au décès d'un proche soit modifié. La modification a été présentée au comité technique du centre de gestion le 30 janvier 2024 :

	Nombre de jours actuels
Décès	
Conjoint, parents, enfants	3
Grands-parents, beaux parent, frères sœurs	2
Parent par alliance (oncle tante, beau-frère, belle-sœur, neveux, nièces)	1
Petits enfants	2

	Proposition
Décès	
Enfants	12 (L622-2CGFP)
Grands-parents, Conjoint, parents	3
Beaux parent, frères sœurs	2
Parent par alliance (oncle tante, beau-frère, belle-sœur, neveux, nièces)	1
Petits enfants	2

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser les modifications du règlement intérieur du SIVOM telles que présentées.

- 6) Programmation des axes de la communication 2024 :

Monsieur le président expose que la communication va se concentrer sur la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets en 2024. Il expose les objectifs qu'il assigne au SIVOM cette année.

B) SIRED

- 7) Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur le président présente les résultats de 2023 et propose les orientations pour le budget 2024.

L'assemblée débat sur ces orientations.

- 8) Tarification 2024 des "gros producteurs" :

Concernant la facturation des "gros producteurs", Monsieur le Président expose que comme chaque année, il convient aussi de déterminer le taux de facturation de la ville de Louhans en fonction des quantités collectées en 2023 et selon les modalités établies les années précédentes :

Matière	Quantités 2023 en tonnes	Coût 2024 en euros	Total en euros
DNR	24,92	235,18	5 860,69
OM marché	52,66	204,23	10 752,71
TOTAL			16 613,4 €
Soit 114,7 taux de base (144,84 € en 2023)			

D'autres professionnels sont pesés et facturés en fonction du poids d'ordures ménagères collecté.

La redevance pour ces gros producteurs est calculée en multipliant le tonnage par le montant voté par l'assemblée et qui couvre l'ensemble des frais de collecte et de traitement de ces déchets. Pour 2024, ce coût proposé est de 300 € HT la tonne.

La tarification proposée est la suivante :

Nom	Adresse	CP	Ville	Poids estimé pour 2024 (pesée 2023)	Redevance 2024
Restaurant la Croix Blanche	575, route de Bourgogne	71580	BEAUREPAIRE EN BRESSE	5 900	1 770,00
SPA	595, rue du Muguet	71580	BEAUREPAIRE EN BRESSE	6 000	1 800,00
Restaurant Mac Donald	1135, rue des Sables	71500	BRANGES	28 800	8 640,00
Lacroix emballages	5, rue des Sennecières	71500	BRANGES	4 100	1 230,00
AL KO SA	365, rue des Industries	71500	BRANGES	3 400	1 020,00
Domaine des Eveils	30, rue de Chardenoux	71500	Bruailles	11 700	3 510,00
La Table du Barbier	1810, route de Cuiseaux	71500	Bruailles	3 600	1 080,00
Camping de Louvarel	Louvarel	71480	CHAMPAGNAT	37 000	11 100,00
Collège Roger Boyer	6, Rue des Ecoles	71480	CUISEAUX	4 800	1 440,00
Foyer d'accueil de Reuille	Chemin de Reuille	71480	CUISEAUX	7 000	2 100,00
Le Bourgogne	1, rue Edouard Vuillard	71480	CUISEAUX	7 900	2 370,00
Maison santé	2, Chemin du Perou	71480	CUISEAUX	3 640	1 090,00
Résidence les chemins de Cuisel (EHPAD)	2, rue des Champs	71480	CUISEAUX	38 800	11 640,00
Résidence les Ecuveils	8, Chemin du Perou	71480	CUISEAUX	5 100	1 530,00
Station d'épuration de Cuiseaux	Route de Dommartin	71480	CUISEAUX	2 900	870,00
Camping de Cuisery	Chemin du Port	71290	CUISERY	1500	450,00
Collège les Dîmes	145 Rue de Wachenheim	71290	CUISERY	6 200	1 860,00
EHPAD les Bords de Seille	99, rue de l'Hôpital	71290	CUISERY	47 600	14 280,00
Le Grill	1685, route de Tournus	71290	CUISERY	8 600	2 580,00
Boulangerie	210 Quartier de la Gare	71480	DOMMARTIN LES CUISEAUX	4 700	1 410,00
EHPAD de Frontenaud	Château des Crozes	71580	FRONTENAUD.	42 000	12 600,00
Arcades Dental	3, rue du Colombier	71500	LOUHANS	6 400	1 920,00
Brasserie de l'Europe	2, Grande Rue	71500	LOUHANS	12 000	3 600,00
Clinique Le Gouz	15, route de Sornay	71500	LOUHANS	11 200	3 360,00
Clinique vétérinaire du Colombier	86, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 200	1 260,00
Docteur Leheis / Dentiste	2, rue de Beaufort	71500	LOUHANS	3 400	1 020,00
Foyer des Cordeliers	17, rue des Cordeliers	71500	LOUHANS	9 100	2 730,00
La Cuisine de Jacquotte	7, Rue du Jura	71500	LOUHANS	5 000	1 500,00
La Mère Jouvenceau	26 Rue Lucien Guillemaut	71500	LOUHANS	9 700	2 910,00
La Paularde	5, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 700	1 410,00
Laboratoire AAC	Rue des Frères Lumière / L'Aprétrein	71500	LOUHANS	8 500	2 550,00
L'Instant Gourmand	Grande Rue	71500	LOUHANS	3 400	1 020,00
Lycée Henri Vincenot	26, Montée Saint Claude	71500	LOUHANS	10 000	3 000,00
Lycée Professionnel Privé de la Bresse	1600, Avenue Ferdinand Point	71500	LOUHANS	6 400	1 920,00
Magasin ALDI	Rue de Branges	71500	LOUHANS	5 200	1 560,00
Magasin ATAC	99 Rue du Guidon	71500	LOUHANS	11 700	3 510,00
Magasin SPAR	7, Place de la Libération	71500	LOUHANS	4 900	1 470,00
Maison de Retraite La Louhannaise	Place Aristide Briand	71500	LOUHANS	37 000	11 100,00
Maison Pernet	1, rue du Capitaine Vic	71500	LOUHANS	30 000	9 000,00
Salmon Est	ZA de l'Aprétrein - Rue Ampère	71500	LOUHANS	7 500	2 250,00
CH de la Basse Mâconnière	350, Avenue F Point - CS 50098	71500	LOUHANS Cedex 2	98 000	29 400,00
Boulangerie MOUROUX S	172, route de Louhans	71500	RANCY	2 700	810,00
Le Vieux pressoir	810, route de Louhans	71290	RANCY	3 900	1 170,00
Carrefour Contact	Champ Bressan	71470	ROMENAY	11 600	3 480,00
EHPAD de Roménay	Le Champ du Four	71470	ROMENAY	35 000	10 500,00
Pizzeria Rimini	1, place Occidentale	71470	ROMENAY	4 500	1 350,00
Chafinelle / Coccinelle	100, route de Beaurepaire	71580	SAVIGNY EN REVERMONT	8 600	2 580,00
Restaurant la p'tite Bourgogne	140, rue du Bourg	71580	SAVIGNY EN REVERMONT	5 200	1 560,00
Clinique la Varenne	460, rue Centrale	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	18 600	5 580,00
Restaurant le Saint Sauveur	1, rue Paul Guimet	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	2 700	810,00
Boulangerie	295, rue Centrale	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	3 900	1 170,00
				667 740	200 320,00

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à appliquer la facturation 2024 comme proposée ci-dessus.

- 9) Délib un prélèvement :

Monsieur le président expose que par délibération du 18 décembre 2008, le SIVOM mettait en place la possibilité de payer sous forme de prélèvement automatique en trois fois.

De nombreux usagers nous ont sollicité pour payer en prélèvement automatique, mais en une seule fois. Monsieur le président propose donc de donner la possibilité de régler la redevance ordures ménagère par prélèvement automatique chaque année au 15 avril.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à proposer aux usagers le prélèvement automatique en une fois du montant de la redevance.

C) SPANC

- 10) Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le président présente les résultats de 2023 et propose les orientations pour le budget 2024.

L'assemblée débat sur ces orientations.

- 18) Questions diverses :

La prochaine assemblée est prévue le mardi 27 février à 18 h 30.

La séance est levée à 20 H 10.

Le Président du SIVOM
Christian CLERC.

